

Demande d'affiliation au Service Ovin-Caprin d'Elevéo asbl

A compléter en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE svp

NOM		
Prénom		
Adresse domicile <i>Rue & numéro</i> <i>Code postal & Localité</i>		
Adresse « troupeau » <i>Rue & numéro</i> <i>Code postal & Localité</i>		
Province		
Téléphone		
Fax		
GSM		
E-mail		
Suffixe souhaité (facultatif) (24,88 euros*) 3 propositions à inscrire par ordre préférentiel : si 1 ^{er} ou 2 ^e choix déjà attribué	1 ^{re} proposition : Elevage	2 ^e proposition : Elevage
	3 ^e proposition : Elevage	
N° Troupeau Sanitel OCC -	
Race(s) élevée(s)		
Numéro TVA (facultatif) Dénomination à la BCE = nom de l'affilié à Elevéo		
Remarque éventuelle		
<u>Cadres réservés à l'administration</u>	N° awé-oc :	Agent de terrain O-C :

Documents téléchargés sur www.aweoc.be

(* tarif appliqué en date du 1^{er} mars 2023)



Autorisation d'utilisation des données à caractère personnel – Publications		
Système Management Qualité	Document d'enregistrement	
PM01-PR03-FI01-DOC01	Date de création : 19/07/2023	Page 1 sur 1

Dans le cadre de la gestion de son fichier d'adresses, Elevéo asbl (ci-après dénommée Elevéo) souhaite valider avec vous l'utilisation de vos données pour les publications dans nos divers dossiers/listes/revues et/ou sites, réseaux sociaux.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données à caractère personnel 2016/679 dd 27 avril 2016, nous vous demandons de nous retourner ce document dûment complété.

Je, soussigné Nom : Prénom :

Adresse :

autorise / n'autorise pas* Elevéo à publier mes coordonnées (postale, téléphonique et mail) dans les différentes publications (documentation, listes, revue, internet, réseaux sociaux, ...) en rapport aux activités des services auxquels j'adhère.

Cette autorisation reste valable sauf révocation écrite de votre part.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données. Dans tel cas, prenez directement contact avec le Service Vie Privée.

Coordonnées utiles Service Vie Privée Elevéo



vieprivee@awegroupe.be



083 240 654



Rue des Champs Elysées 4 – 5590 Ciney

Date:

Signature de l'éleveur

* Biffer la mention inutile

Pour plus d'informations, www.awenet.be / Page RGPD / Politique de Protection des Données à caractère personnel.

ENGAGEMENT

Je soussigné,

..... ,

éleveur de moutons – chèvres (*) de la race/des races (*) :

.....

.....

accepte de soumettre mon troupeau au contrôle administratif, sans quoi je ne pourrai pas faire inscrire les jeunes nés et/ou à naître.

Je m'engage donc, en conformité avec l'article V du R.O.I. d'Elevéo asbl, à répondre aux éventuelles demandes du contrôleur agréé par Elevéo asbl. et notamment permettre à ce contrôleur de vérifier l'identification de tout mon cheptel, fournir les données concernant chaque animal présent dans mon troupeau et lui présenter la (les) déclaration(s) en cours prévue(s) à l'envoi au secrétariat administratif d'Elevéo asbl.

Fait à, le

Signature :

ACCORD POUR DIFFUSION DES RÉSULTATS DE COTATIONS

Je soussigné :

Adresse :

.....

.....

* Autorise / n'autorise pas Elevéo asbl à diffuser mes résultats de cotations
(* Biffer la mention inutile)

Signature :



**Pré-expertises, expertises :
RAPPEL de la marche à suivre pour inscrire ses animaux**

Ardennais Roux

- Pré-expertise : **avant l'âge de 3 mois** → obtention de la carte de naissance pour chaque sujet pré-expertisé. **OBLIGATOIRE**
Il est de la responsabilité de l'éleveur de prendre contact - suffisamment à l'avance - avec l'agent de terrain référent afin de l'informer qu'une visite sera à prévoir.
- Expertise d'admission : **à pd 4 mois**, si mise à la lutte la première année
- Expertise définitive : **obligatoire, à pd 16 mois**, pour tous les animaux. Elle s'accompagne de la cotation linéaire systématique pour les antenais et facultative pour les antenaises.

Zwartbles

- Expertise d'admission : **avant l'âge de 6 mois** → obtention de la carte (de naissance) pour chaque sujet expertisé. **OBLIGATOIRE**
Il est de la responsabilité de l'éleveur de prendre contact - suffisamment à l'avance - avec l'agent de terrain référent afin de l'informer qu'une visite sera à prévoir.
- Admission définitive : **obligatoire, à pd 16 mois**, pour tous les animaux. Elle s'accompagne de la cotation linéaire.

Pour toutes autres races

- Expertise d'admission : **à pd 4 mois**, si mise à la lutte la première année
- Admission définitive : **obligatoire, à pd 16 mois**, pour tous les animaux. Elle s'accompagne de la cotation linéaire selon la décision de la Commission Raciale.

 **Quelle que soit la race, l'expertise définitive est à réaliser même si l'animal a été vu pour l'expertise d'admission !**